



MAIRIE
DE

MAY-SUR-ORNE

☎ **02.31.79.80.93.**

☎ **02.31.79.56.55.**

Compte-Rendu du Conseil Municipal

De MAY SUR ORNE

Séance extraordinaire du **Lundi 11 Juillet 2011**

Convocation du 04/07/2011

Le Lundi 11 Juillet 2011, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi et sous la présidence de Monsieur Martial DESFLACHES, Maire.

Etaient présents :

Monsieur DESFLACHES Martial, Maire

Messieurs PAGNY Laurent, GALODÉ Georges, LOQUÉ Raymond, M. NAUDIN André,

Madame LELONG Nadine, Adjoints au Maire,

Mesdames GIGAN Chislaine, MENARD Christiane, PÉRON Emmanuelle, Conseillères Municipales,

Messieurs DESMORTREUX David, Conseiller Municipal.

Pouvoirs : **Mme BOULLEAUX Marie-Laure à M. LOQUÉ Raymond**
M. CACHELOU Christophe à M. GALODÉ Georges

Absents excusés : **Messieurs CURE Thierry, GALLET Xavier, SURIRÉ Olivier, THOREL Fabrice,**
TRAVERS Jean & TROUSSICOT Nicolas, Madame MBOMA Lorencia

Secrétaire de séance : **Madame LELONG Nadine**

Formant la majorité des membres en exercices

1. FINANCES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de May sur Orne donne son accord pour que M. et Mme DOLLEY remboursent à la Commune une somme de 54.90 € Cette somme correspond au remplacement d'une manette de jeux du local pour les Ados disparue lors de la location de la salle polyvalente par cette famille.

Décision votée à l'unanimité des membres présents.

2. URBANISME

Consultation & Choix du bureau d'études pour la Révision du P.O.S. en P.L.U.

En collaboration avec le C.A.U.E (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) du Calvados, un appel à candidature concernant l'élaboration du P.L.U. de May sur Orne a été lancé.

Quatre bureaux d'études ont répondu à la consultation. Les propositions ont été analysées et présentées aux membres présents.

Dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de May sur Orne a décidé, à l'unanimité des membres présents, de :

- accepter la candidature du cabinet AMENAGEO
- désigner ce bureau d'études comme maître d'œuvre
- autoriser Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires

Séance levée à 19h.